



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 1138

Nom de l'établissement : Site Auditorium

Adresse de l'établissement: Avenue du Mail 1, 1205 Genève

Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol R-2	A1	Carton sous ampoule	Moyen terme	
Sous-sol R-2	A7	Gaine fibrociment	Moyen terme	
Sous-sol R-2	A13	3 coffrets électrique en fibrociment	Long terme	
Sous-sol R-1	B4	Conduite ventilation en fibrociment	Long terme	
Sous-sol R-1	B4	4 coffrets électrique en fibrociment	Long terme	
Sous-sol R-1	B5	1 coffret électrique en fibrociment	Long terme	
Sous-sol R-1	Projection 2	Bakélite	Long terme	
RDC	C1	Carton - Tableau électrique	Moyen terme	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.